



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

ARRIVE LE

Le

18 FEV. 2022

3

N°
TRANSMIS A

Amiens, le

11 FEV. 2022

JCR

SSO

Monsieur le Maire,

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Somme, dans sa formation « publicité » se réunira en visioconférence, le **23 février 2022 à 09 heures 30**, à l'effet d'examiner le projet de révision du règlement de publicité (RLP) présenté par la commune de Camon.

Le maire de la commune concernée par le projet ou le président du groupe de travail intercommunal intéressé est, sur le fondement de l'article R. 341-21 du code de l'environnement, invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

Aussi, en votre qualité de maire de la commune concernée par le projet, je vous invite à siéger à cette séance. Votre réponse sur votre participation ou celle d'un représentant élu, est attendue **au plus tard le 17 février 2022 prochain**.

Je vous précise par ailleurs qu'il appartiendra à votre suppléante au sein de la commission, Madame Annie VERRIER, adjointe au maire d'Amiens, de me faire part **avant le 17 février 2022 prochain**, de sa participation. En effet, compte tenu de l'ordre du jour, vous ne pouvez assister à la séance en qualité de titulaire, au titre de représentant de l'association des maires de la Somme.

Vous voudrez bien trouver ci-joint le rapport de la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme. Les modalités de connexion pour participer à cette visioconférence. Pour des raisons de sécurité, le lien de la visioconférence vous sera communiqué ultérieurement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de toute ma considération.

Pour la préfète, et par délégation,
La cheffe de bureau


Caroline LANTENOIS

Monsieur Jean-Claude RENAUX
Maire de Camon
3 bis place du Général Leclerc
BP 20002
80334 CAMON CEDEX

Copie à l'attention de Monsieur Siegfried SOULABAILLE, directeur général des services.